

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 41/1950 (1950)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(psychopathologie) au titre de professeur titulaire. Enfin, le R. P. Philippe O. P. (philosophie classique) et M. Ernst Alker (littérature allemande), professeurs extraordinaires, sont promus professeurs ordinaires.

Ainsi qu'on l'annonçait l'an dernier, l'Université organisa durant l'été 1949, avec le plus grand succès, une « Summer school » qui réunissait autour de professeurs venant de tous pays, 361 étudiants de nationalités diverses, parmi lesquels l'élément américain dominait avec 212 étudiants. Cet été 1950, une seconde « Summer school » vient de s'ouvrir, selon une formule analogue à celle de l'an dernier. Une partie des cours sont placés sous le thème général « Europe, héritage et évolution », et se subdivisent en groupes d'histoire, de philosophie, sociologie, sciences économiques et politiques ; une autre, sous le titre « année sainte » groupe des cours d'histoire contemporaine de l'Eglise, d'apologétique et de culture italienne. Enfin dans un « language department », les étudiants pourront perfectionner leurs connaissances en langues et littératures française ou allemande. Malgré les difficultés actuelles des changes, on annonce autant d'élèves que l'an passé.

Un important changement dans l'organisation de l'Université s'est produit cette année : le Conseil d'Etat a passé, avec NN. SS. les Evêques suisses, une convention aux termes de laquelle ceux-ci s'efforceront désormais de fournir 4 à 500 000 francs chaque année pour les besoins scientifiques de l'Université. Contre partie de cet engagement, un « Conseil de l'Université » a été constitué pour représenter, à l'Université, les différents milieux de la Suisse catholique, répartir les fonds de la collecte universitaire et exercer un droit de préavis dans toutes les affaires importantes concernant l'Université. Pour l'année 1949, les promesses des Evêques ont été tenues, puisque la collecte traditionnelle de l'Avent a rapporté la somme de 485 000 francs, répartie par les soins du nouveau Conseil.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Le problème des bâtiments scolaires. — Les élèves continuent à affluer. Les deuxièmes années primaires comptaient, en 1949-1950, 2216 élèves, les premières, 2637. Pendant les sept prochaines années, ces nombres se maintiendront, avec quelques fluctuations peu importantes, à ce niveau élevé. Dans l'enseignement secondaire, l'augmentation est moins forte ; elle existe pourtant, ainsi qu'à l'Université. Chaque année, il faut ouvrir une trentaine de classes primaires nouvelles.

Les anciens bâtiments sont trop petits. Des quartiers nouveaux s'édifient à la périphérie de la ville : il faut y construire des écoles. Dans plusieurs groupes d'immeubles locatifs, la Ville de Genève s'est réservé une partie du rez-de-chaussée, dans laquelle elle installe des classes enfantines. Des bâtiments anciens se doublent d'annexes. Les plans d'écoles nouvelles s'élaborent rapidement. Une grande école primaire, de type tout à fait moderne, a été édifiée dans le parc Trembley, au milieu de pelouses ombragées de très beaux arbres. Un corps central contient les locaux communs ; cuisine scolaire et réfectoire, salles de rythmique et de chant, de projection, salles des maîtres et bureaux des inspecteurs. Deux ailes renferment les classes. Un préau couvert donne accès aux salles de gymnastique : une grande halle de 15 m. sur 25 m., insonore, aux vitres incassables, et une petite salle à sol tendre. Des fresques et des statues décorent ce ravissant ensemble qui, grâce à sa faible hauteur, ne dépare en rien le parc. L'architecte, M. Roland Rohn, a réussi une très belle œuvre, qui sera complétée ultérieurement par une école enfantine. Le 1^{er} juillet, l'inauguration de cette école eut lieu en présence des autorités et des parents ; un beau spectacle, donné par les élèves et les maîtres, a enchanté les assistants : un poème, dû au talent d'une de nos institutrices, M^{me} Evelyne Laurence en poésie — M^{me} Juliette Berner sur nos registres — reliait les chants et les rondes qui évoquaient l'ancienne et la nouvelle école. Une élégante plaquette rappellera aux assistants cette belle manifestation de l'école genevoise.

L'automne précédent, l'école de Meyrin, due au talent de M. Maurice Braillard, avait aussi été inaugurée dans une aimable cérémonie, à laquelle maîtres et élèves avaient participé avec enthousiasme.

L'Etat, moins fastueux que les Communes, a aussi marqué par une réception l'inauguration de l'école de la rue d'Italie, agrandie de presque trois étages, et dans laquelle le Collège moderne s'est installé à la rentrée de janvier 1950, abandonnant ainsi ses locaux de la Prairie, qu'il occupait depuis sa création en 1886. M. Maurice Braillard a donné là une preuve de son ingéniosité, en adaptant aux besoins nouveaux un bâtiment fort vieilli et dont il a réussi à faire une école moderne.

La commune de Chêne-Bougeries a su tirer, de son côté, un parti excellent d'une vieille école, désaffectée depuis quelque vingt ans, et qui, transformée complètement, est devenue une charmante école enfantine. Cette commune, prise d'un zèle fort louable, va transformer aussi deux autres de ses écoles.

Cologny a construit un nouveau bâtiment scolaire, tout à fait élégant et qui s'harmonise très bien avec le cadre dans lequel il est édifié. Nous aurons le plaisir de l'inaugurer au début de la prochaine année scolaire.

Mais ce n'est pas l'enseignement primaire seul qui a besoin de nouveaux locaux. L'enseignement secondaire réclame aussi des écoles modernes. L'Etat devra, en premier lieu, évacuer les deux écoles primaires où il a installé des classes secondaires : l'école des Casemates dans laquelle sont quelques classes du Collège inférieur, et l'école de Sécheron, qui abrite les classes de jeunes filles de l'Ecole supérieure de commerce. Il devra aussi tenir compte des passages — qui auront lieu à partir de 1954 — des élèves primaires dans les écoles secondaires. Ce sont quelque cent quarante classes nouvelles, avec les locaux annexes, qu'il faudra loger de 1954 à 1961 !

Pour l'Université, la situation est semblable. L'Etat a approuvé, il y a quelques années, un vaste projet de constructions universitaires. La Faculté des sciences évacuera complètement le bâtiment des Bastions, qui restera affecté aux facultés des lettres, des sciences économiques et sociales, de droit et de théologie. L'aile occupée par le Museum municipal d'histoire naturelle — qui sera reconstruit ailleurs — leur sera concédée. La Faculté des sciences se transportera aux bords de l'Arve ; elle occupera entièrement l'Institut d'hygiène, où elle a déjà quelques laboratoires ; un nouvel Institut de physique vient de se construire dans son voisinage immédiat. La Faculté de médecine trouvera place auprès du nouvel hôpital, où s'élève déjà avec rapidité le bâtiment des polycliniques. Cette fièvre de constructions prouve que Genève entend assurer à ses institutions scolaires des locaux convenant entièrement aux besoins accrus d'une ville d'éducation.

Une autre question de local reste toujours en suspens : celle du restaurant universitaire. Les projets se succèdent ; chaque fois des obstacles surgissent, qui les font abandonner. Les étudiants, qui attendent impatiemment leur restaurant, espèrent vivement qu'une solution sera bientôt trouvée.

Les maîtres. — L'augmentation du nombre des classes entraîne un recrutement massif pour l'enseignement primaire. Au lieu de quelques unités par an, comme de coutume, il faut prévoir des volées de vingt candidats et plus aux études pédagogiques. Comme celles-ci durent trois ans, cela fait une soixantaine d'étudiants à la fois. Pour pouvoir les suivre, pour qu'ils puissent donner un nombre suffisant de leçons devant leurs camarades et leurs professeurs, il est devenu nécessaire d'envisager le dédoublement des cours. Or les cours sont donnés pour la plupart par les inspecteurs d'écoles primaires, d'où l'obligation d'augmenter le corps inspectoral. Il n'est pas possible, en effet, de se contenter de multiplier leurs charges ; on ne peut, à la fois, leur donner plus de classes à inspecter — ce serait leur enlever leur rôle de conseiller pédagogique —, et doubler le nombre de leçons qu'ils donnent aux candidats aux études. Le Conseil d'Etat l'a fort bien compris, aussi a-t-il

accepté la nomination d'un inspecteur supplémentaire en la personne de M. Maurice Béguin, connu bien au delà de Genève par les très ingénieuses fiches d'arithmétique qu'il a composées. M^{11e} Berthe Berney, inspectrice d'écoles primaires depuis 25 ans, a donné sa démission après une féconde carrière de quarante-cinq années tout entière vouée à l'enfance ; elle inspectait notamment, depuis leur création, les classes urbaines de fin de scolarité des jeunes filles, dont elle avait suivi le développement, qui lui doit beaucoup. Elle a été remplacée par M^{11e} Aimée Chappuis, institutrice. Les inspecteurs primaires sont ainsi au nombre de dix-sept, nombre qui peut sembler élevé à qui oublie que Genève ne connaît ni commissions scolaires municipales, ni directeurs d'écoles primaires, ni une école normale avec un corps professoral distinct.

Mais malgré l'augmentation du nombre des futurs instituteurs et maîtresses enfantines, la situation présente demeure difficile. Des retraités restent en service au delà de la limite d'âge, des suppléants, rapidement formés dans de courts stages, tiennent les classes supplémentaires.

L'Union des instituteurs estime que le recrutement serait encore facilité par une amélioration des traitements primaires. Ceux-ci sont de 5 200 francs au minimum, et au maximum de 7 600 francs, traitements de base auxquels il faut ajouter le 60 %, c'est-à-dire respectivement 8 320 francs et 12 160 francs, sans compter quelques indemnités et allocations. Ces messieurs ont donc demandé une « revalorisation » de leurs traitements. Les institutrices, qui tiennent à l'égalité des traitements, qu'elles ont obtenue après la première guerre mondiale, n'admettraient de revalorisation que dans la mesure où elle ne compromettrait pas ce principe.

Certains voudraient aussi voir simplifier les concours d'admission aux études pédagogiques. Les examens de chant et de dessin, dont les exigences ont déjà été bien réduites il y a quelques années, leur paraissent des barrières trop difficiles à franchir. Pourtant il est indispensable que les futurs instituteurs puissent faire la preuve qu'ils seront capables de chanter — de faire chanter leurs élèves — ainsi que d'illustrer leur enseignement par des croquis ; dire qu'ils l'apprendront au cours de leurs études professionnelles, c'est méconnaître la nécessité d'avoir d'emblée quelques dispositions naturelles qu'aucune étude ultérieure ne saurait fournir.

Le recrutement des maîtres secondaires ne pose pas autant de problèmes, fort heureusement. Dans l'ensemble, il est satisfaisant. L'association des professeurs secondaires voudrait que les exigences d'admission soient renforcées. Le stage pédagogique, obligatoire pour obtenir le certificat complémentaire aux grades universitaires, devrait être porté de un semestre à un an, disent-ils. Les stagiaires devraient être payés, comme le sont les candidats primaires. Enfin, le Département devrait engager un certain nombre d'« agrégés », qui formeraient le futur corps enseignant

secondaire. Projet intéressant à bien des égards, mais qui présente à l'application de nombreuses difficultés. Il n'est déjà pas très facile d'organiser, pour une trentaine de candidats, le stage d'un semestre ; que serait-ce si la durée de celui-ci était doublée ?

En attendant, le Département et les directeurs n'ont pas de difficulté à remplacer les maîtres secondaires qui atteignent la limite d'âge ou que la mort enlève en pleine activité, comme ce fut le cas cette année pour trois maîtres fort distingués. M. Maurice Oberli, maître d'anglais gradué d'Oxford, esprit fin, qui a fait de remarquables traductions de l'anglais et de l'italien, est décédé après un accident stupide. M. Armand Chevallay, maître d'histoire, n'a pu résister à une longue maladie ; il était le créateur et l'animateur de deux œuvres sociales dont bénéficient les élèves de tout l'enseignement secondaire : un restaurant et une colonie de vacances. M. Louis Goerg, professeur de dessin de figure à l'Ecole des Beaux-Arts, et qui laisse une œuvre importante, notamment les fresques qui décorent le mur de l'aula de l'Université et la galerie de la Faculté de droit.

A l'Université, on a eu le regret d'enregistrer le décès de deux professeurs honoraires, MM. Louis Chavanne, professeur de chimie pharmaceutique, et Charles Ladame, professeur de psychiatrie. M. Rolin Wavre, professeur ordinaire de calcul différentiel et intégral et de mécanique rationnelle, a été enlevé en pleine activité, à 54 ans, le 9 décembre dernier. C'est une perte non seulement pour l'Université de Genève, mais pour les sciences mathématiques tout entières.

Plusieurs professeurs extraordinaires ont été nommés professeurs ordinaires. Ce sont M. Richard-Charles Extermann, professeur de physique expérimentale, et M. Fernand Châtillon, professeur de polyclinique d'obstétrique et de gynécologie. M. Luigi Carozzi, professeur extraordinaire de maladies professionnelles, a été nommé professeur honoraire. M. Charles Maystre, jusqu'ici chargé de cours, est devenu professeur extraordinaire d'égyptologie. Les nouveaux chargés de cours sont MM. Denys Monnier (chimie analytique spéciale), Willy Tappolet (musicologie), Pierre Bouffard (histoire de l'art), Henri Pasdermadjian (organisation et comptabilité industrielles). M. le professeur Georges Tiercy a quitté, le 15 juillet, le rectorat, qui revient à M. le professeur Eugène Bujard, qui l'avait déjà rempli avec distinction. Parmi les doyens, un seul, M. le professeur François Naville, doyen de la Faculté de médecine, cède cette charge à M. le professeur Fernand Châtillon.

Genève a perdu un pédagogue éminent. Bien qu'il n'ait pas fait partie du corps enseignant des écoles officielles, l'école genevoise lui doit tant que son nom doit figurer dans cette chronique. Emile Jaques-Dalcroze, citoyen d'honneur de Genève, a été enlevé à l'affection de tous au moment où ses amis, ses disciples et l'école se préparaient à célébrer son quatre-vingt-cinquième anniver-

saire. Dans toutes les cérémonies des « promotions » primaires les élèves chantaient et faisaient des rondes dues au génial compositeur, lorsque les présidents ont annoncé que M. Jaques venait de mourir. L'émotion qui s'est emparée de tous a montré que ce deuil était celui de l'école — qui lui doit la gymnastique rythmique — de Genève et de tout le pays romand, qui perd son chantre, celui qui au cours des âges a le mieux su exprimer son âme.

Les méthodes, les programmes et les manuels. — La question des méthodes est toujours à l'ordre du jour. Dans la chronique de l'an dernier, il était fait mention d'une interpellation relative aux méthodes nouvelles, et de la polémique qui a suivi dans la presse. La pédagogie fonctionnelle avait été vivement attaquée. On critiquait l'enseignement du français, responsable de la crise de l'orthographe, prétendait-on, comme si celle-ci n'avait pas existé depuis qu'on l'enseigne, quelles que soient les méthodes employées. On trouvait à redire à l'écriture « script », alors que celle-ci avait été introduite pour répondre aux reproches fondés qui étaient faits aux élèves ayant appris l'écriture dite anglaise. On incriminait la lecture globale, alors que cette méthode n'est enseignée que dans une dizaine de classes.

M. le Conseiller d'Etat Albert Picot, chef du Département de l'instruction publique, a répondu au Grand Conseil en séance du 10 sept. 1949. L'interpellation et la réponse ont été publiées en brochures, largement répandues dans le corps enseignant. M. Picot a montré avec pertinence ce que représente la pédagogie nouvelle et avec quelle prudence les autorités scolaires, accusées d'immobilisme par les partisans des théories avancées, accusées aussi de suivre toutes les idées nouvelles par les autres, s'avancent entre ces courants opposés, au fur et à mesure que les instituteurs sont préparés à utiliser des techniques éprouvées par de longs essais. D'ailleurs, l'essentiel reste la personnalité du maître et l'esprit qui l'anime.

Un nouveau manuel de langue française vient de sortir de presse. Il sera distribué dans les classes à la rentrée. C'est un remaniement assez profond du 1^{er} volume de la grammaire due à M. Albert Atzenwiler. Des tableaux plus complets, une simplification de la matière donneront satisfaction, espérons-le, à ceux qui trouvaient le précédent ouvrage trop riche pour qu'il soit complètement assimilable. D'autres volumes, rédigés dans le même esprit, et un cours d'orthographe suivront.

L'écriture liée a été introduite à titre d'essai dans les sixièmes années. Deux cours ont réuni des instituteurs ; ils ont été initiés par un maître secondaire bernois à la nouvelle écriture « suisse » qui, partant de la script, aboutit à une écriture liée. Certains maîtres, qui ont fait l'expérience avec beaucoup de bonne volonté et même d'enthousiasme, constatent avec une certaine mélancolie

que les cahiers de leurs élèves sont moins bien tenus maintenant ! L'expérience sera poursuivie.

Le problème des méthodes est relativement simple pour l'enseignement primaire. Il l'est beaucoup moins pour l'enseignement secondaire. Aussi suit-on avec intérêt l'expérience française des « Classes nouvelles ». Il y a deux ans, j'avais été en visiter avec un groupe de maîtres genevois. Cette année, M. le Conseiller d'Etat Picot a été personnellement à Paris et à Sèvres. Ces visites ont fourni une riche moisson de renseignements utiles. Sur certains points la tentative française ne nous apporte rien de bien nouveau : classes peu nombreuses, maître responsable de la classe, petit nombre de professeurs spécialisés, ce sont des choses que nos classes connaissent. Par contre, les essais de groupements des sujets traités dans diverses disciplines peuvent nous inspirer une rénovation des méthodes et des programmes.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'Ecole supérieure des jeunes filles à ouvrir des cours spéciaux destinés aux jeunes filles de langue étrangère qui viennent à Genève dès Pâques. Jusqu'à présent, elles suivaient tant bien que mal les classes ordinaires. Leur présence compliquait la tâche des professeurs. Une adaptation de trois mois ne pourra que leur être profitable.

Le programme de l'Ecole supérieure des jeunes filles a été passablement remanié, ainsi que le règlement des examens de la section de culture générale.

A l'Université, le programme des licences et des doctorats ès sciences et du diplôme d'ingénieur-chimiste a été modifié. Un diplôme nouveau, celui d'ingénieur-géologue, a été introduit. Ces études nouvelles dureront quatre ans, tandis que celles pour la licence ès sciences minéralogiques, embryon du nouveau diplôme, duraient deux ans. Le règlement de l'Institut de médecine dentaire a été revu, ainsi que celui de la Faculté de médecine.

Le développement très rapide de l'Ecole d'interprètes a nécessité une étude complète de son organisation, de ses programmes et du statut de ses professeurs. Une commission d'experts a travaillé au cours de cette année ; son rapport est prêt. La décision ne saurait tarder. En attendant, l'Etat qui n'intervenait pas dans cet institut, lequel était une annexe de la Faculté des lettres, a commencé à subventionner l'« Ecole d'interprètes, Ecole pratique de langues vivantes », car tel sera son titre complet.

Dans bien des cantons l'enseignement ménager a été beaucoup développé. Genève, à cet égard, est resté un peu en retard. C'est dû au fait que cet enseignement y existe depuis longtemps. Il est toujours plus facile de créer de toutes pièces des cours nouveaux que de transformer des institutions qui ont derrière elles un long et fécond passé. Actuellement toutes les jeunes filles qui terminent leur scolarité obligatoire dans les classes de fin de scolarité primaires, en ville ou à la campagne, ont des cours ménagers pendant

deux ans. De même, dans l'enseignement secondaire, il existe une école ménagère où les jeunes filles peuvent terminer leur scolarité obligatoire, en deux ans, ou, si elles le désirent, suivre encore les troisième et quatrième années ménagères. Mais ces enseignements n'atteignent pas celles qui vont à l'Ecole supérieure des jeunes filles — sauf si elles suivent le cours facultatif de cuisine donné en section de culture générale, cours qui a peu de succès, il faut le reconnaître — ni celles qui, après avoir fait la division inférieure de l'Ecole supérieure vont à l'Ecole supérieure de commerce. Ajoutons, pour être complet, que l'Ecole ménagère organise l'après-midi et le soir des cours ménagers, libres, ouverts à toutes les femmes.

Diverses possibilités sont à l'étude afin que toutes les jeunes filles aient suivi des cours ménagers, qui seront peut-être reportés après la scolarité obligatoire.

Mais l'institution de tels cours doit être précédée de la formation d'un nombre suffisant de maîtresses spéciales. Des cours normaux préparant à l'enseignement de la cuisine et de la couture vont s'ouvrir à l'Ecole professionnelle et ménagère. Y sont admises les jeunes filles qui ont, pour la cuisine, la maturité ou le diplôme de culture générale et, pour la couture, le certificat fédéral de capacité. En deux ans, elles obtiendront le brevet spécial de maîtresses ménagères, pour l'une ou l'autre des disciplines. Les inscriptions ont été suffisantes pour la couture. Il n'en est pas de même pour la cuisine. C'est fort regrettable.

Sélection et orientation des élèves. — Les chroniques précédentes ont mis les lecteurs succinctement au courant de l'expérience d'orientation scolaire, commencée il y a quatre ans. Elle concerne, rappelons-le, les quatre derniers degrés de la scolarité obligatoire, soit du 6^e au 9^e, que les élèves soient dans des classes primaires ou dans des classes secondaires. Cette année, les épreuves scolaires et les tests psychologiques ont été faits par les élèves des trois derniers degrés. Les résultats confirment ceux qui avaient été mentionnés les années passées : les écoliers se répartissent bien, entre les classes primaires de fin de scolarité et les diverses classes et sections secondaires, d'après leurs capacités. Un pas de plus a été accompli cette année. Pour tous les élèves de neuvième, une fiche individuelle a été établie qui donne la courbe de toute leur carrière scolaire, qu'il s'agisse des notes moyennes obtenues dans les diverses classes suivies dès la première, ou des notes des épreuves d'orientation et des résultats psychologiques. Elles permettent, à première vue, des constatations pleines d'intérêt. Les résultats définitifs, qu'il faut attendre encore quelque temps, seront des plus utiles pour orienter les élèves dans leurs futures études.

La loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs empêche l'admission en apprentissage des adolescents qui n'ont pas quinze ans accomplis. En conséquence, pour éviter que certains enfants ne puissent pas entrer directement, au sortir de neuvième année, dans les écoles d'apprentissage, l'âge d'entrée à l'école avait été légèrement retardé ; on n'admettait plus en première année primaire que les enfants âgés de six ans au 31 août précédant la rentrée de septembre. Des parents critiquaient vivement cette décision qui, prétendaient-ils, retardait indûment leur fils ou leur fille parfaitement capable de suivre déjà une classe obligatoire. Le département a, dès cette année, accordé des dispenses d'âge exceptionnelles aux enfants dont le développement le justifie. Pour cela, ces élèves sont astreints à des examens psychologiques et scolaires fort complets ; ceux qui réussissent à franchir les barrages sont admis dans une classe plus avancée que celle de leur âge normal, à certaines conditions. Plusieurs enfants ont bénéficié cette année de ces nouvelles dispositions ; d'autres par contre, à la grande désillusion de leurs parents, ont échoué.

Ainsi la psychologie enfantine, dont les recherches sont des plus remarquables, trouve son application dans notre école, à divers degrés.

Protection des mineurs. — La protection des mineurs fait partie d'un vaste ensemble, l'Office de l'enfance, qui lui-même dépend du Département de l'instruction publique. Un drame — une enfant de cinq ans frappée par sa belle-mère et qui en est morte — a provoqué une très vive émotion. Dans le cas particulier, le service de Protection des mineurs n'est absolument pas fautif. Cependant, on s'est demandé si la législation actuelle donnait la possibilité à ce service d'agir assez rapidement ; en effet il ne peut pas enlever un enfant à ses parents sans l'autorisation de la Chambre des tutelles. Une modification de la loi à cet égard a été confiée à une commission de juristes, qui va rapporter prochainement.

Manifestations scolaires. — Outre les spectacles qui ont marqué l'inauguration des nouveaux bâtiments, les écoles, soit dans leur ensemble, soit des classes individuellement, ont organisé des spectacles. Comme d'habitude, une exposition a eu lieu pour les travaux des élèves de l'Ecole professionnelle et ménagère. Le 20 mai, lors de la « Journée » du Technicum, des milliers de visiteurs ont vu les élèves au travail dans les salles et dans les laboratoires. L'Ecole d'architecture de l'Université a organisé, de son côté, en juin 1950, une exposition au musée Rath.

M. le Conseiller d'Etat Picot a tenu à célébrer le 200^e anniversaire de la naissance de Goethe. Deux séances générales du corps enseignant, l'une secondaire, l'autre primaire, le 25 novembre et le 1^{er} décembre 1949, ont été consacrées aux conférences de M. le

Conseiller d'Etat Picot, sur « La vie de Goethe », et de M. Walter Müller, maître au Collège, sur « Goethe et nous ». Ces exposés ont été publiés en une brochure.

Signalons qu'au concours d'affiches organisé par l'UNESCO (sujet : L'UNESCO et la paix du monde), les travaux de cinq de nos élèves des ateliers de publicité de l'Ecole des arts industriels ont été retenus. Pour l'ensemble du concours, l'UNESCO avait décerné 12 prix ; le premier a été attribué à l'un de nos élèves, et deux de leurs travaux ont également été primés.

Dons. — Chaque année, les institutions scolaires reçoivent des dons, témoignages de l'intérêt que de généreux particuliers leur portent. C'est ainsi que le laboratoire de chimie technique, théorique et d'électrochimie a reçu 5 000 dollars de la Fondation Rockefeller pour acheter des instruments. M. Henry Frankfeld a légué au Fonds général de l'Université la moitié de sa fortune ; les intérêts doivent faciliter les recherches médicales. La famille du professeur Rolin Wavre a laissé sa bibliothèque personnelle à la bibliothèque de mathématiques de la Faculté des sciences.

Conférence internationale de l'instruction publique. — La treizième conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par le Bureau international d'éducation et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, s'est tenue comme d'habitude à Genève, du 4 au 14 juillet. Une quarantaine de pays s'étaient fait représenter. L'ordre du jour comprenait les rapports des divers pays sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire. Cet échange d'informations, qui provoque de nombreuses questions, est toujours fort intéressant ; pour bien des pays les problèmes éducatifs sont semblables ; pour d'autres, nouveaux venus à la conférence, cet exposé leur propose des solutions qu'ils peuvent essayer d'adapter à leurs conditions particulières. L'ordre du jour portait aussi sur les échanges de personnel enseignant, sur l'initiation mathématique à l'école primaire (jusqu'à 11 ou 12 ans) et sur l'introduction des travaux manuels dans les écoles secondaires. Des recommandations ont été votées à l'unanimité, ce qui prouve que les éducateurs de tous les pays peuvent s'entendre. Cet exemple devrait bien être suivi par les hommes politiques !

HENRI GRANDJEAN.